



## LES AIDES LOCA-PASS®

### Les bénéficiaires

- Salariés des entreprises privées (hors secteur agricole) y compris retraités depuis moins de 5 ans et travailleurs saisonniers.
- Jeunes de moins de 30 ans dans l'un des cas suivants :
  - en formation professionnelle.
  - en recherche d'emploi (inscrit à PÔLE EMPLOI).
  - en situation d'emploi quelle que soit la nature du contrat de travail et employeur, y compris secteur agricole.
  - les étudiants salariés.
  - les étudiants boursiers d'Etat français.



### Les conditions

L'AVANCE LOCA-PASS® peut être accordée pour un logement du parc social ou du parc privé.

### Les caractéristiques

- Prêt à taux zéro destiné à financer le dépôt de garantie.
- Montant : 1 mois de loyer sans les charges, limité à 500 €, versé au locataire ou au bailleur.
- Taux : 0% - pas de frais de dossier.
- Remboursement : par prélèvements automatiques mensuels d'un montant minimum de 20 €.
- Différé de 3 mois pour le 1er remboursement.